

CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 17 FEVRIER 2010

Compte-rendu conformément
à l'article L 2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales

---=oOo=---

Membres composant le Conseil Municipal :	33
Membres en exercice :	33
Membres présents et/ou représentés :	27
Membres absents :	6

Secrétaire de séance :

Madame BRECHU

ÉTAIENT PRESENTS :

M. DEMUYNCK, M. PELISSIER, Mme SEIGNEUR, M. ALOY, Mme BRECHU, M. PERROT, M. MALAYEUDE, Mme PELISSIER, M. VALLEE, Mme POGGI, M. BUTIN, M. FACON, M. PIAT, M. PEGURRI, Mme BONGARD, Mme FUENTES, Mme CHOULET, M. CADET, M. LABOULAYE, Mme SUCHOD.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Melle RONDEAU donne pouvoir à M. PERROT
Mme MIMOUN donne pouvoir à M. MALAYEUDE
Mme DIAS donne pouvoir à M. ALOY
Mme DENAIS donne pouvoir à M. PELISSIER
M. GARRIGUES donne pouvoir à Mme POGGI
Mme SOLIBIEDA donne pouvoir à Mme SUCHOD
M. ADRIAENSSENS donne pouvoir à M. LABOULAYE

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. HAMIDANI, Melle MARTEL, Mme GONNET, M. NERMOND, Mme DOUCET, M. LEOUE.

Mme SUCHOD et M. LABOULAYE quittent la salle à 19 h 50.

Membres composant le Conseil Municipal :	33
Membres en exercice :	33
Membres présents et/ou représentés :	23
Membres absents :	10

Le Conseil Municipal du 17 février 2010 a été préparé par :

I. Délégation des affaires scolaires et de l'enfance :

Maire-Adjoint : M. PELISSIER

Conseillers municipaux délégués : Mme DENAIS, Mme BONGARD, M. LEOUE

II. Délégation du personnel, de l'activité économique, du commerce et de l'artisanat :

Maire-Adjoint : Mme SEIGNEUR

Conseillers municipaux délégués : M. CADET, M. FACON, Mme SUCHOD

III. Délégation du service urbanisme :

Maire-Adjoint : M. ALOY

Conseillers municipaux délégués : M. BUTIN, Melle MARTEL, Mme SOLIBIEDA

IV. Délégation jeunesse :

Maire-Adjoint : Mme BRECHU

Conseillers municipaux délégués : Melle RONDEAU, M. NERMOND, Mme SOLIBIEDA

V. Délégation des services techniques et travaux :

Maire-Adjoint : M. PERROT

Conseillers municipaux délégués : M. PEGURRI, M. PIAT, M. ADRIAENSSENS

VI. Délégation des finances :

Maire-Adjoint : M. MALAYEUDE

Conseillers municipaux délégués : M. MIMOUN, Mme CHOLET, M. LABOULAYE

VII. Délégation des sports, espaces verts :

Maire-Adjoint : Mme PELISSIER

Conseiller Municipaux délégués : M. PIAT, Mme FUENTES, M. ADRIAENSSENS

VIII. Délégation du service culture, emploi et formation :

Maire-Adjoint : M. VALLEE

Conseillers municipaux délégués : Mme DIAS, M. HAMIDANI, Mme SUCHOD

IX. Délégation des affaires sociales, solidarité entre générations, handicapés, crèches et santé

Maire-Adjoint : Mme POGGI

Conseillers municipaux délégués : M. NERMOND, M. GARRIGUES, Mme DOUCET

Autres :

- Sécurité publique et circulation : Mme PELISSIER, Maire-Adjoint

- Affaires générales, état civil, nouvelles technologiques et cimetière : M. FACON, Conseiller Municipal Délégué

- Service des Fêtes et Cérémonies : M. PEGURRI, Conseiller Municipal Délégué

Les différents points ont été débattus lors des commissions communales suivantes :

- Commission urbanisme :

Date : Mardi 09 février 2010

Présents : M. ALOY, Melle MARTEL

Absents excusés : Mme SOLIBIEDA, M. BUTIN

- Commission des finances :

Date : Lundi 15 février 2010

Présents : M. MALAYEUDE, Mme MIMOUN

Absents excusés : Mme CHOULET, M. LABOULAYE

DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET EXECUTOIRES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2131-1 DU MEME CODE :

- Décision municipale n°2010-001 du 05 janvier 2010 : Marché conclu selon la procédure adaptée au titre de l'article 30 du Code des Marchés Publics – Séjours de vacances 6/12 ans et 6/14 ans – Lot 1 – mer.
- Décision municipale n°2010-002 du 05 janvier 2010 : Marché conclu selon la procédure adaptée au titre de l'article 30 du Code des Marchés Publics – Séjours de vacances 8/14 ans, 10/14 ans et 15/17 ans – Lot 1 – montagne.
- Décision municipale n°2010-003 du 07 janvier 2010 : Marché conclu selon la procédure adaptée au titre de l'article 28 du Code des Marchés Publics – Mise à disposition de bouteilles de chlore gazeux pour la piscine municipale de Ville de Neuilly-Plaisance.
- Décision municipale n°2010-004 du 07 janvier 2010 : Marché conclu selon la procédure adaptée au titre de l'article 28 du Code des Marchés Publics – Fourniture de bouquets et de compositions fleuries pour la Ville de Neuilly-Plaisance.
- Décision municipale n°2010-005 du 07 janvier 2010 : Marché conclu selon la procédure adaptée au titre de l'article 28 du Code des Marchés Publics – Mise à disposition de bouteilles d'oxygène pour la piscine municipale de Ville de Neuilly-Plaisance.
- Décision municipale n°2010-006 du 11 janvier 2010 : Avenant n°1 à la convention de mise à disposition à titre gratuit de structures sportives entre la Ville de Neuilly-Plaisance et l'Association HOTEL SOCIAL 93.
- Décision municipale n°2010-007 du 12 janvier 2010 : Marché conclu selon la procédure adaptée au titre de l'article 28 du Code des Marchés Publics – Marché pour la réalisation du Bilan Carbone de la Ville de Neuilly-Plaisance.
- Décision municipale n°2010-008 du 19 janvier 2010 : Marché conclu selon la procédure adaptée au titre de l'article 28 du Code des Marchés Publics – Location d'un ensemble regroupant la sonorisation, l'éclairage et un groupe électrogène pour assurer la prestation des vœux de la municipalité à 18 h le mercredi 27 janvier 2010.
- Décision municipale n°2010-009 du 19 janvier 2010 : Marché conclu selon la procédure adaptée au titre de l'article 28 du Code des Marchés Publics – Prestation de réalisation vidéo pour la cérémonie des vœux à 18h le mercredi 27 janvier 2010.
- Décision municipale n°2010-010 du 19 janvier 2010 : Contrat de location à titre précaire d'un logement communal de type F2 (42 m², 3^{ème} étage, gauche) sis 16 avenue du Maréchal Joffre à NEUILLY-PLAISANCE à Madame Solange LIEVREMONT.
- Décision municipale n°2010-011 du 19 janvier 2010 : Contrat de location à titre précaire d'un logement communal de type F3 (pavillon) sis 23 chemin de Meaux à NEUILLY-PLAISANCE à Monsieur Fabrice PSALMON.
- Décision municipale n°2010-012 du 26 janvier 2010 : Marché conclu selon la procédure adaptée au titre de l'article 28 du Code des Marchés Publics – Maintien en conditions opérationnelles et gestion dynamique du Bassin Lamarque.

Aucune observation n'étant formulée sur le compte-rendu de la précédente séance, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

I. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

AFFAIRES SCOLAIRES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur André PELISSIER, Maire-Adjoint Délégué aux affaires scolaires et à l'enfance,

Le budget global consacré aux écoliers nocéens est l'un des premiers postes de dépenses de la ville. Il traduit la volonté municipale de donner à chaque élève les conditions pour acquérir les bases nécessaires à sa scolarisation dans le second degré puis dans l'enseignement supérieur.

Afin d'assurer la réussite scolaire, l'intégration sociale et professionnelle du plus grand nombre, le budget 2010 va s'attacher à mettre en œuvre les priorités suivantes auprès de nos 2 100 élèves répartis dans les 12 écoles de la ville :

- continuer à offrir aux enfants et aux enseignants des conditions de travail satisfaisantes,
- favoriser l'ouverture de l'école sur le monde pour permettre aux enfants de devenir des citoyens de demain,
- assurer la continuité du service public d'éducation,
- apporter des aides concrètes aux familles.

1/ Les moyens mis en œuvre pour offrir des conditions d'accueil satisfaisantes aux élèves et aux enseignants

La municipalité accorde une attention particulière au maintien de la sécurité des locaux scolaires. De nombreux travaux d'entretien et de réparation sont ainsi effectués au quotidien par les services municipaux. L'ouvrier polyvalent affecté au service des affaires scolaires a su gagner la confiance des directeurs d'école en répondant rapidement à leur demande d'intervention.

L'année 2009 a été marquée par le changement des codes-alarmes de toutes les écoles. En 2010, 5 commissions de sécurité se réuniront dans les écoles maternelles Bel-Air, Paul Doumer et élémentaires Les Cahouettes, du Centre et Victor Hugo.

De nombreux travaux d'investissement sont programmés pour continuer à entretenir le patrimoine scolaire. En 2010, la réfection de la toiture de l'école Herriot sera achevée, les changements des portes et fenêtres à l'école élémentaire du Bel-Air se poursuivront comme dans d'autres écoles et des efforts seront faits pour favoriser l'accessibilité des locaux aux personnes handicapées.

En parallèle, le mobilier scolaire continuera à être renouvelé. Une importance particulière est également accordée aux technologies de l'information et de la communication. Dans ce sens, des dotations informatiques sont prévues pour faire face à l'augmentation des effectifs scolaires et faire en sorte que chaque élève puisse préparer son B2I (Brevet Informatique et Internet) dans des conditions optimales. Les interventions de l'informaticien de la ville permettent d'assurer rapidement la maintenance du parc informatique. Par ailleurs, les 12 écoles ont été dotées en 2009 de photocopieurs numériques.

Le personnel municipal mis à disposition des écoles favorise également la réussite des élèves. Ainsi, les ATSEM assistent les enseignants dans les écoles maternelles, auxquels s'ajoutent les agents d'entretien et d'office. Au total, ce sont près de 100 agents qui sont déployés au service de nos élèves. L'objectif 2010 sera de travailler à une rationalisation des activités de chacun d'entre eux.

A ces effectifs, s'ajoutent les 11 vacataires sécurité-écoles qui assurent la sécurité des passages piétons cinq fois par jour.

La Caisse des écoles contribue aussi largement à améliorer les conditions matérielles des élèves en fournissant, en autres, les ouvrages et les fournitures scolaires. En 2010, les écoles élémentaires pourront bénéficier d'une subvention pour faire l'acquisition de jeux de société sur le temps de pause méridienne.

2/ Favoriser l'ouverture de l'école sur le monde pour permettre aux enfants de devenir des citoyens de demain,

Dans le cadre du temps scolaire, la Ville développe de nombreuses actions pour permettre aux élèves de s'épanouir physiquement et intellectuellement en acquérant de nouveaux savoirs.

Une attention particulière est apportée à ce que chaque élève puisse pratiquer des activités physiques et sportives dès le plus jeune âge. Tout au long de leur parcours scolaire, les élèves peuvent ainsi bénéficier des équipements du Stade, des gymnases et de la piscine municipale. L'objectif étant que chaque élève entrant au collège sache nager. Un intervenant sportif est également mis à disposition pour l'initiation au judo et au handball. En fin de saison, des tournois inter-écoles sont organisés. Des compétitions se tiennent annuellement dans le cadre du Téléthon.

L'ouverture sur le monde passe également par la découverte de cultures et de langues étrangères. L'anglais et, dans une moindre mesure, l'allemand sont enseignés dans nos écoles. Trois professeurs d'anglais vacataires sont mis à disposition par la municipalité. Ils interviennent dès la grande section de maternelle et favorisent les jumelages avec des pays anglophones.

Le développement de la citoyenneté des élèves passe aussi par une prise de conscience de la nécessité de respecter l'environnement et d'agir durablement. Les interventions de l'écologue municipal à la Salle Nature et sur site visent à les sensibiliser à la faune et la flore. En 2010, les élèves de CP inscrits bénéficieront d'une séance d'initiation unique à la découverte de l'écosystème, tandis que les autres niveaux auront des séances correspondantes aux thématiques retenues par l'enseignant. En 2010, les enseignants et les élèves de CM2 se verront également proposer une sensibilisation au tri des déchets et à l'éco-consommation.

Dans un souci de démocratisation de la culture, la Caisse des écoles subventionne des sorties au théâtre sur la remise de projets par les enseignants et permet aux élèves de participer au salon du livre policier. En 2010, 11 classes y participeront le 9 avril 2010.

Pour leur faire découvrir le goût de la lecture, tous les élèves bénéficient de séances à la bibliothèque municipale. Le cinéma « La Fauvette » programme aussi des films à destination du jeune public.

La construction sociale de l'élève passe par le développement de son autonomie et l'apprentissage de la vie en collectivité. Ainsi, 12 classes partiront en classe transplantée à Sixt Fer à Cheval en Haute-Savoie en 2010/2011. L'objectif étant que chaque élève puisse en bénéficier au cours de sa scolarité. La participation familiale correspond à environ 40% du prix réel du séjour.

Cet apprentissage de la vie collective peut se poursuivre pendant les vacances de printemps et d'été. Des séjours à la mer à Piriac-sur-Mer et au Grau-du-Roi et à la montagne à Sixt Fer à Cheval sont proposés aux enfants et adolescents nocéens.

Soulignons que la réussite de ces actions est également rendue possible par la mise à disposition de trois autocars municipaux et de trois chauffeurs qui consacrent leurs activités aux écoles et aux associations nocéennes.

3/ Assurer la continuité du service public d'éducation

En cas de grève dans les écoles, la municipalité met en place un service minimum d'accueil comme le prévoit la convention signée en juin 2008 avec l'Inspection académique. Des animateurs sont mis-à-disposition des classes sans enseignant. En 2009, cela a concerné 5 journées.

4/ Apporter des aides concrètes aux familles

En parallèle des actions menées pour les élèves, la municipalité se doit de faciliter la vie quotidienne des parents en mettant à leur disposition des moyens adéquats.

La navette des Bords-de-Marne connaît un vif succès en assurant le transport des enfants du secteur des Bords de Marne vers le groupe scolaire Victor Hugo. Ce ramassage scolaire existe aussi pour desservir le Village de Plaisance dont les enfants sont scolarisés aux écoles Léon Frapié et Les Cahouettes.

Des études surveillées sont organisées les jours scolaires dans les écoles élémentaires de 16h à 17h30. Des vacataires et des enseignants rémunérés par la Ville en assurent le bon déroulement.

Pour favoriser les démarches des parents, le service des affaires scolaires va poursuivre sa modernisation. Depuis 2008, une facture unique pour les activités péri et post scolaires est éditée via le logiciel Arpège/Concerto. En 2010, le paiement en ligne de ces factures sera mis en œuvre et des documents liés à l'inscription des élèves seront téléchargeables sur le site internet de la Ville. La préinscription en ligne pour les colonies d'été sera disponible.

RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Evelyne BONGARD, Conseillère Municipale Déléguée à la Conciliation,

L'importance de l'alimentation sur la santé et le développement de l'enfant n'est plus à démontrer. L'alimentation d'un enfant d'âge scolaire doit lui apporter des aliments de bonne qualité pour répondre à ses besoins de croissance. Elle doit être équilibrée et variée.

L'apprentissage du bien manger est aussi un réel enjeu pour demain. Nous avons donc une grande responsabilité dans la formation du goût des nouvelles générations et dans l'acquisition de bons comportements alimentaires. Pour cela, les restaurants scolaires nocéens proposent des menus appétissants et équilibrés, élaborés en concertation avec les enseignants, les parents d'élèves et le personnel de service sous l'autorité de la diététicienne de notre prestataire.

La sécurité alimentaire qui pour nous, est naturellement une priorité, est garantie à chacune des étapes. En premier lieu, par le délégataire de service public qui élabore et délivre les repas avec l'aide ou sous l'autorité d'experts de la diététique, de la nutrition, de l'hygiène alimentaire, de la toxicologie et des process alimentaires.

Il nous appartient ensuite, lors de la mise en température et au cours du service dans les différents restaurants municipaux, d'observer le strict respect des procédures conformes aux recommandations. C'est pour cela que nous avons mis en place pour le personnel un plan de formation et de mise à niveau.

Nos restaurants scolaires prennent en charge également les enfants qui souffrent d'une allergie à un aliment. Ceci fait l'objet d'un Plan d'Accueil Individualisé, établi par le médecin scolaire et validé par Monsieur le Maire.

Entre 6 et 10 ans, les enfants continuent leur apprentissage de la vie en société. C'est aussi à cet âge que se développe leur autonomie. La présence rassurante des adultes qui les encadrent à l'école est essentielle à leur bien être. C'est un défi quotidien que de servir dans les 16 sites, avec l'aide des personnels des offices et des crèches, les quelques 300 000 repas annuels. C'est pourquoi je dois saluer ici, le dévouement de ces agents municipaux.

Sans parler de menus entièrement bio, il nous semble important de voir la part des légumes, des fruits, de la viande issue de l'agriculture biologique prendre une place plus importante dans les repas servis à Neuilly Plaisance.

Il convient aussi de souligner l'importance de la participation du budget communal qui intervient à hauteur de 31% du prix d'achat pour les élémentaires et 39% pour les maternelles.

Enfin 2010, verra le renouvellement du contrat de délégation de service public de la restauration scolaire, venu à échéance cette année. Le cahier des charges auquel devra satisfaire le futur délégataire s'inscrit totalement dans le bref descriptif que je viens de faire.

CENTRE MUNICIPAL DE L'ENFANCE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur André PELISSIER, Maire-Adjoint Délégué aux affaires scolaires et à l'enfance,

Le Centre Municipal de l'enfance accueille les enfants de deux ans et demi à moins de douze ans pour :

- Les soirées,
- Les mercredis,
- Les vacances scolaires.

Ce sont huit structures différentes qui hébergent ces activités. Cinq cent vingt huit enfants sont inscrits dans les centres maternels et cinq cent quarante six en élémentaire.

Si les centres de loisirs ont d'abord été créés pour répondre à un besoin de garde des enfants et même si cette demande sociale reste très importante, cela ne doit pas empêcher d'y associer un projet éducatif. Ainsi, loin d'être un simple mode de garde, le centre municipal de l'enfance, devient une entité éducative où l'animation propose sous forme ludique, culture, connaissances, développement personnel, dépassement de soi à travers les activités physiques.

L'année 2009 a été riche en évènements divers. Je ne doute pas que 2010 le soit aussi, je n'en veux pour preuve que l'évocation rapide des projets dont la multiplicité illustre la créativité et la capacité d'invention dont font preuve toutes les équipes d'animation.

Animation

Les centres maternels vont s'intéresser à des thèmes très divers tels que le respect de la nature, les quatre saisons au jardin, les animaux sauvages et domestiques, la préservation des félins, les contes, la peinture. Ils pourront aussi s'exercer à la confection de marionnettes.

Naturellement, ils feront appel aux services et aux animations proposées par les bibliothécaires municipales pour les recherches mais aussi pour développer l'imaginaire.

Tous ces thèmes seront consolidés par des visites de musées comme le Louvre, Georges Pompidou, la cité des sciences et par des sorties au jardin des plantes et au château de Breteuil.

Je fais remarquer que Neuilly-Plaisance utilise pour la préparation et les visites de musées, les services d'une conférencière de la Réunion des Musées Nationaux. C'est là, s'il en était besoin, un gage supplémentaire de qualité.

L'esprit sportif s'exprimera au cours des mini-olympiades inter-centres et les parents pourront juger des efforts déployés et de la qualité du travail au cours des expositions et des spectacles de fin d'année dans chacun des centres.

Pour les enfants issus de l'école élémentaire, les propositions qui leur sont faites sont toutes aussi riches. Tout le monde a intégré que notre planète était fragile et menacée et qu'il convenait de prendre des mesures pour la sauvegarder. Les enfants seront donc tout naturellement invités à réfléchir sur ces problèmes. Eco-citoyenneté, développement durable, respect des milieux seront les lignes directrices de cette année.

Les enfants qui nous sont confiés bénéficieront de l'apprentissage de la gestion de l'eau, des labels écologiques, de certaines plantes médicinales et prendront des habitudes responsables comme la gestion de leur consommation en papier, eau et électricité.

Des sorties à l'Institut Océanographique, aux ateliers du parc du Sausset et à la Cité des Sciences viendront étayer ces activités.

Enfin, comme pour les centres maternels, les parents pourront juger du travail accompli lors de la visite de l'exposition des réalisations des enfants au mois de juin. Un spectacle relatif à l'environnement est également prévu en fin d'année.

Activités physiques

L'esprit sportif n'est pas négligé, un animateur se dédiant aux activités sportives et sports collectifs. Ses groupes utilisent les installations de la ville (stade, gymnases et piscine).

Au mois de juillet, un séjour d'une quarantaine d'enfants est organisé à la base nautique de Champs sur Marne.

D'autres sorties sur les bases de loisirs voisines sont prévues (Torcy, Jablines, Buthiers, Fontainebleau)

Culture

Pour assurer la transition entre les grandes vacances et la reprise, fin août, une semaine de « remise en condition » est proposée aux élémentaires. Il s'agit pour trois enseignants issus de l'Education Nationale, de remettre en mémoire les acquis de l'année scolaire passée en français et mathématiques, pour aborder la rentrée dans les meilleures conditions.

Par ailleurs, tout au long de l'année, les cycles trois (cours élémentaire deux et cours moyens un et deux), bénéficient d'un soutien scolaire les lundis et jeudis, assuré par deux enseignants ; le mardi, une aide aux devoirs est assurée par deux animateurs.

Les lundis et mardis, les cycles deux (cours préparatoire et cours élémentaire un), reçoivent une initiation à l'Anglais par la Directrice Adjointe titulaire d'une licence d'Anglais.

Nous constatons une augmentation sensible de la fréquentation des centres. Il convient donc de prévoir les structures d'accueil adaptées. Le budget 2010 permettra de remplacer le mobilier ancien, de renforcer la sécurité et le confort des jeunes qui nous sont confiés.

Pour conclure, au vu de ces activités remarquables, je renouvelle ici, ma confiance aux personnels d'encadrement, je les félicite pour la qualité de leur travail et les remercie pour leur investissement quotidien dans nos centres de loisirs. Avec eux, grâce à leur action quotidienne, patiente, assidue et déterminée, nous tiendrons les engagements que nous avons pris vis à vis de notre jeunesse.

PERSONNEL

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SEIGNEUR, Maire-Adjoint Déléguée au personnel, à l'activité économique, au commerce et à l'artisanat,

I PRESENTATION DU BILAN 2009

L'année 2009 s'est inscrite dans le changement avec la mise en place de nouveaux outils managériaux permettant de valoriser au mieux les compétences et volontés des agents de la ville (fixation d'objectifs, refonte de la notation dont l'évolution conditionne l'évolution du régime indemnitaire).

Désormais, la valeur professionnelle des agents est attestée par des critères indiscutables et connus des agents.

Ainsi en matière d'évolution des carrières, la politique municipale a été comme les années précédentes de récompenser les agents les plus méritants. Ceux-ci dès qu'ils remplissent les conditions statutaires bénéficient des promotions (avancement d'échelon ou d'une promotion de grade au grade supérieur).

Au-delà des stages suivis au CNFPT, de très importants efforts financiers ont été consentis en matière de stages de perfectionnement pour le personnel communal et ceux nécessaires pour la réalisation des objectifs fixés.

Comme les années passées nous avons recruté des jeunes nocéens durant l'été. Ils ont pu ainsi, outre le salaire, acquérir pour nombre d'entre eux une première expérience professionnelle.

Il est également à souligner l'effort important fait par la municipalité en direction de jeunes nocéens en difficulté recrutés en qualité d'apprenti ou de CAE passerelle ce qui leur permet ainsi d'acquérir un diplôme et une expérience qu'il pourront valoriser sur le marché du travail.

L'année 2009 a également vu le recrutement d'une personne chargée spécifiquement d'une part des opérations de recrutement et d'autre part de veiller à la bonne intégration des agents dans les services. Il organise ainsi avec chaque agent nouvellement recruté des entretiens de ressenti périodiques.

De manière générale, en 2009, à cause du contexte économique, nous avons encore accentué le suivi de la gestion des effectifs budgétaires.

II PROJETS POUR 2010

L'année 2010 verra la mise en place d'un nouveau logiciel de Gestion des Ressources Humaines conjointement avec le service des Finances qui renouvellera aussi son propre logiciel de gestion.

Ce nouvel outil développera de nouvelles fonctionnalités et permettra d'améliorer grandement la gestion administrative des agents.

Dans la droite ligne de ce qui a été engagé dès 2008, de nouveaux objectifs basés sur des critères indiscutables vont être assignés aux agents.

Les agents ayant atteint ceux fixés l'an passé verront leur notation et donc leur régime indemnitaire augmenter. Ils bénéficieront, s'ils peuvent y prétendre, des avancements et promotions. Il en ira de même des formations. Enfin ces agents seront retenus pour effectuer des heures supplémentaires s'ils se sont portés volontaires pour en effectuer.

L'année 2010 verra la poursuite du recrutement de jeunes en contrat aidé par le biais du dispositif des CAE passerelle conformément à la convention signée avec le secrétaire d'Etat à l'Emploi Laurent WAUQUIEZ lors de sa venue à Neuilly-Plaisance en décembre dernier.

Neuilly-Plaisance se distingue également en étant une des rares collectivités à avoir développé l'apprentissage dans ses services. De nouveaux apprentis seront recrutés tout au long de l'année 2010.

Que cela soit pour les CAE passerelle ou pour les apprentis, les jeunes les plus motivés pourront, en fin de cursus, intégrer les services municipaux sur des emplois pérennes s'il se trouve de postes vacants dans leur secteur d'activité.

En matière de budget nous continuerons, bien entendu, à être vigilants sur la masse salariale.

L'objectif reste de continuer à respecter le budget affecté aux dépenses de personnel tout en augmentant la qualité du service rendu à la population.

En matière sociale, l'amicale du Personnel continuera à bénéficier d'une subvention profitant à l'ensemble de ses adhérents pour l'aider à maintenir une dynamique et une solidarité indispensable entre tous.

ACTIVITE, COMMERCE ET ARTISANAT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Charles CADET, Conseiller Municipal Délégué au commerce,

Au cours de l'année 2009, la ville a poursuivi sa politique de soutien à l'Union des commerçants en finançant un grand nombre d'animations comme l'opération « jouez avec vos commerçants », le défilé aux lampions et les tours de calèche. D'autre part, ces animations ont mobilisé du personnel communal qui, malgré le froid a su s'acquitter de sa tâche avec le sourire et l'accueil chaleureux nécessaires à la plus grande joie des petits nocéens.

Sur les marchés du Centre et du Plateau décorés par les services de la ville, de nombreuses manifestations comme la chandeleur, mardi gras, Pâques, la fête du muguet et les animations spéciales de Noël ont rencontré un vif succès.

Le partenariat de la ville ne s'est pas limité à la mise en place de décorations puisque pour chaque manifestation, un stand mairie, en lien avec chaque thème proposé, aura été encore très apprécié des petits et des grands.

De plus, cette année encore, une navette gratuite a été mise à disposition des Nocéens pour se rendre sur les marchés exceptionnels.

Il est à noter que les deux marchés rencontrent toujours le même succès et ce même en dehors des festivités. L'objectif reste de maintenir la qualité des produits, en sélectionnant les commerçants avec rigueur lors des attributions de stands, et en renforçant le partenariat avec leurs représentants, notamment pour la mise en place des animations concertées évoquées précédemment.

Le partenariat avec les commerçants est multiple, puisqu'à l'occasion de l'accueil des nouveaux habitants, chacun s'est vu offrir des bons d'achats ou de réductions ainsi qu'une dégustation de produits du marché, et ce dans le but de faire découvrir les nombreux trésors de notre commerce local, au même titre que les divers services apportés par la ville.

Toujours dans l'optique de soutenir le commerce local, l'association Initiative 93 à laquelle notre commune adhère, a vu ses objectifs dépassés puisque 4 entreprises nocéennes ont bénéficié d'un prêt d'honneur pour un montant de 40 000 euros. Ces entreprises ont généré la création de 8 emplois en 2009.

Pour 2010, le développement économique dans son ensemble, reste une priorité. Malgré la crise une augmentation des investissements est prévue.

En effet, après la grande consultation du 2 février au 7 mars dernier sur l'aménagement du centre-ville qui a permis de connaître les lacunes de notre aménagement urbain actuel, nous allons, grâce aux études complémentaires et à l'expertise de cabinets spécialisés qui ont confirmé ces points faibles et proposer des solutions pour les corriger, vous présenter un projet de mise en valeur et de réaménagement de l'espace en centre-ville, l'objectif restant de conserver le caractère exceptionnel de notre cadre de vie.

En outre, l'arrivée en septembre dernier de notre ambassadeur du commerce local qui a pour mission principale d'instaurer un recensement et un suivi des locaux vacants va permettre de poursuivre le développement de l'artisanat d'art et d'anticiper la fermeture de commerces en proposant les reprises de fonds à des enseignes nationales ou à des commerçants indépendants.

A ce titre, sur le site internet de la ville sera mise en ligne une bourse aux locaux vacants. En effet, les propriétaires qui souhaitent l'aide de la ville, pourront indiquer les caractéristiques de leurs biens et pourront ainsi bénéficier de l'expertise de notre ambassadeur dans le choix du locataire.

Il améliorera encore la politique de promotion du commerce de proximité par des animations commerciales en partenariat avec la ville et l'association des commerçants et artisans.
L'objectif principal pour 2010 sera donc de faire travailler ensemble tous les acteurs pour redynamiser notre cœur de ville et mettre en valeur notre commerce local.

URBANISME

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Charles ALOY, Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme, au développement durable, au cadre de vie et à la sécurité alimentaire,

Mme SUCHOD et M. LABOULAYE quittent la salle à 19 h 50.

BILAN DE L'ANNEE 2009

A- En matière d'autorisations d'occupation du sol, ont été déposées en 2009 :

- 75 demandes de permis de construire
- 139 déclarations préalables
- 7 demandes de permis de démolir
- 111 demandes de certificat d'urbanisme
- 4 demandes d'autorisation d'aménager ou de modifier un ERP
- 390 déclarations d'intention d'aliéner (dont 99 transmises à VEOLIA EAU pour contrôle des installations intérieures d'assainissement)
- 328 demandes de renseignements d'urbanisme

63 logements ont été autorisés en 2009.

B- Acquisitions immobilières

- Immeuble sis au 76, avenue du Maréchal Foch

La commune a acquis cet immeuble en vue de permettre l'installation de services publics administratifs.

- Logements dans la Résidence du Val de Plaisance

La commune a acquis deux logements dans cette Résidence en vue de les conventionner pour les intégrer dans le quota des logements sociaux.

- Acquisition de parcelles de terrain non bâti

- a) acquisition d'une parcelle de terrain située au lieudit « Les Saint-Denis »

La commune a acquis cette parcelle selon la procédure d'appréhension de bien vacant et sans maître en vue de la revendre à la société OLIVAUDRE, propriétaire d'une parcelle dans la ZI des Chanoux et qui en est mitoyenne.

- b) Acquisition de la parcelle sise au 38 bis, avenue du Maréchal Foch

La commune a acquis cette parcelle en vue de permettre un réaménagement plus aisé de la partie de terrain située devant le Marché du Centre, côté avenue du Maréchal Foch.

- Acquisition de parcelles de voirie
- a) Acquisition de l'allée des Rouges-Gorges
- b) Acquisition de l'allée Claude Monet

Ces deux parcelles ont été acquises en vue de leur classement dans le domaine public communal.

- c) Avenue Cornélis.

Parcelle acquise par la commune car elle constitue une bande de terrain le long de l'avenue Cornélis à la limite du parc des coteaux d'Avron.

C- Réaménagement du centre ville

Une grande consultation publique a eu lieu au cours du printemps 2009.

Celle-ci a reçu 1274 réponses qui ont pu dégager des grandes tendances d'aménagement.

Trois réunions publiques des commissions ont été convoquées afin de présenter les résultats de la consultation.

D- Création d'un Pôle Santé sur le terrain sis au 104, avenue du Maréchal Foch

Un permis de construire a été délivré le 2 novembre 2009 sur le terrain du 104, avenue du Maréchal Foch (terrain anciennement occupé par l'entreprise MAGNY) en vue de la réalisation d'un Pôle Santé. Les travaux ont débuté au début de l'année 2010.

Ce Pôle Santé comprendra 3 structures d'accueil :

- l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) permettra l'accueil de personnes ayant besoin d'une assistance médicalisée journalière et permanente, notamment quand elles souffrent de maladies neurodégénératives. Cette structure aura une capacité de 113 lits.

- le Centre de Soins de Suite et de Réadaptation (CSSR) interviendra dans la rééducation des patients. Ce centre aura une capacité de 81 lits.

- la Maison d'Aide Spécialisée (MAS) recevra des personnes adultes atteintes d'un handicap intellectuel, moteur ou somatique grave n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie. Cette maison offrira une capacité de 44 lits.

E- ZAC du Canal.

Un permis de construire a été délivré le 9 novembre 2009 en vue de la réalisation sur un terrain situé rue du Canal d'une Résidence de Tourisme de 64 chambres qui sera également dotée d'un restaurant de qualité. Les travaux débiteront au cours du premier trimestre 2010.

F- Logements sociaux

En 2009, 9 logements communaux ont été conventionnés ce qui permettra leur intégration dans le quota des logements sociaux.

Sur une partie des terrains destinés à la création du Pôle Santé, il est prévu la réalisation de 11 logements locatifs sociaux.

ORIENTATIONS POUR L'ANNEE 2010

Pour 2010, les orientations suivantes sont proposées :

A- Réaménagement du centre ville

L'année 2010 verra la présentation au printemps des scénarii d'aménagement du centre ville qui permettront une redynamisation des commerces et une mise en valeur du centre ville.

B- Requalification urbaine des abords du Boulevard Galliéni (RN 34)

Une modification du POS sera engagée en vue d'adapter la réglementation pour permettre des constructions plus homogènes en terme de densité et d'aspect architectural tout en favorisant le développement durable.

Dans un premier temps, une Résidence pour Etudiants, capable de recevoir 150 logements sociaux, sera construite sur des terrains communaux situés à l'angle du Bd Galliéni et de la rue Raspail.

Dans un second temps d'autres îlots seront réaménagés et construits afin de donner une image nouvelle de ce quartier, en particulier en entrée de ville.

C- Création de jardins familiaux

Des jardins familiaux seront aménagés au cours du printemps sur des terrains communaux situés dans le secteur « Les cahouettes » au-dessus de la Résidence du bel air.

Seront par ailleurs poursuivies les acquisitions foncières dans l'Espace Naturel Sensible afin de préserver l'environnement et poursuivre le développement des jardins familiaux respectueux du développement durable.

D- Réalisation d'un Bilan Carbone

La commune de Neuilly-Plaisance a décidé d'entreprendre l'évaluation des émissions de Gaz à Effet de Serre générées par ses bâtiments, équipements et véhicules par la réalisation d'un Bilan Carbone.

Cette décision signe la volonté de la commune de s'inscrire dans la démarche globale de réduction de Gaz à Effet de Serre, action prioritaire dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques et qui entrera dans le cadre de l'agenda 21.

LOGEMENT SOCIAL ET LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Michèle CHOULET, Conseillère Municipale Déléguée à l'aide aux victimes, aux copropriétés et au logement,

Au 1^{er} janvier 2009, le nombre de logements locatifs sociaux s'élève à 1300 soit 15,45 % du nombre des résidences principales.

La commune poursuivra en 2010 ses efforts afin d'augmenter le nombre de ces logements et se rapprocher ainsi du quota légal fixé à 20 % : poursuite des acquisitions, réhabilitation de logements anciens, mise en place d'un système de conventionnement des logements existants.

32 logements communaux supplémentaires seront ainsi conventionnés en 2010.

Par ailleurs, une Résidence pour Etudiants d'une capacité totale de 237 logements sociaux sera construite sur les abords de la RN 34.

CONCILIATION

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Evelyne BONGARD, Conseillère Municipale Déléguée à la conciliation,

En 2009, 68 dossiers ont été suivis :

- > 54 ont pu trouver alors une solution amiable
- > 8 sont toujours en cours de résolution
- > 1 n'a pu aboutir par refus de la conciliation
- > 5 ont connu une suite judiciaire

Les litiges portent encore sur des nuisances sonores, des difficultés de voisinage conflictuelles quant à l'entretien des plantations ou des murs mitoyens.

227 dossiers ont pu être traités rapidement téléphoniquement à la plus grande satisfaction des plaignants.

SERVICE MUNICIPAL JEUNESSE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Elise BRECHU, Maire-Adjoint Déléguée à la jeunesse,

Le Service Municipal Jeunesse offre plusieurs types d'activités (accompagnement scolaire, ateliers sportifs et culturels, accueil de loisirs, ateliers sociolinguistiques, cours du soir de français) répartis sur 5 structures :

- Maison de la Culture et de la Jeunesse,
- Centre Municipal d'Activités du Plateau d'Avron,
- Point Accueil Jeunes 16-20 ans,
- Studio Musique,
- Mille Club.

Cette année nous souhaiterions continuer le travail engagé en 2009 sur le développement de nos différentes actions en direction de nos usagers :

Dans le cadre de l'accompagnement scolaire :

- Mettre en place un partenariat avec les établissements scolaires afin d'assurer le suivi et l'évaluation de l'action
- Impliquer les parents

Dans le cadre des accueils de loisirs :

- Diversifier nos projets d'animation et nos séjours
- Associer les parents à la réalisation de nos programmes d'activités
- Développer notre ludothèque

Dans le cadre des ateliers sportifs et culturels :

- Maintenir les effectifs
- Augmenter la fréquentation de l'atelier de double dutch

Dans le cadre de nos manifestations :

- Mise en place d'un projet autour de la « Journée internationale des femmes » (mars)
- Mise en place d'un repas de quartier avec représentation de nos activités (juin)
- Réalisation de la fête des familles (septembre)
- Mise en place d'ateliers de Noël (ateliers des lutins) pour les fêtes de fin d'année.
- Collaboration à la mise en place des concerts « Trop pleins de sons »

Dans le cadre de notre action pour les adultes :

- Augmenter le nombre d'inscrits à nos ateliers sociolinguistiques
- Développer des ateliers parents-enfants
- Proposer des sorties familiales

Dans le cadre de nos actions pour les adolescents :

- Maintenir notre partenariat avec les Restos du cœur en participant aux maraudes
- Mettre en place un partenariat avec le collège Jean Moulin afin d'assurer un suivi et l'évaluation de notre action d'accompagnement scolaire.
- Proposer des actions de prévention, d'information et d'accompagnement tel que :
 - Réalisation d'un théâtre forum X=Y sur les conduites sexistes
 - Réalisation de demi-journées de découverte des métiers
 - Réalisation de stages de préparation au brevet
 - Sensibilisation à la sécurité routière
- Engager un travail avec les bailleurs du quartier afin de mettre en place des chantiers jeunes.

Dans le cadre du studio musique :

- Accueillir le maximum de musiciens
- Aménager un studio d'enregistrement (audition, réalisation de maquettes)
- Organisation de concerts « Trop plein de sons »

Dans le cadre de notre partenariat avec la CAF :

- Augmenter notre niveau de recettes grâce à la signature du Contrat Enfance Jeunesse et la déclaration de nos deux nouvelles structures d'accueil de mineurs (CMA et PAJ)

Nous avons également au cours de l'année 2009 permis à 3 jeunes de réaliser leurs stage pratique du BAFA au sein de nos structures et envoyé 3 agents en formation double dutch.

SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean PERROT, Maire-Adjoint Délégué aux services techniques et aux travaux,

I - VOIRIE ET AMENAGEMENTS

En 2009 les chantiers suivants ont été menés :

- Création d'une Aire d'Accueil des Gens du Voyage d'une capacité de 7 emplacements
- Réfection de voirie suite aux intempéries de l'hiver dans la zone d'activités des Renouillères
- Renforcement de chaussée sur l'avenue Carnot,
- Réfection des trottoirs Boulevard Fichot, avenue Joffre, avenue Carnot, rue Parmentier, rue Casanova,...

En 2010 le programme de réfection de trottoirs sera poursuivi ; une remise en état des chaussées est également à prévoir au printemps en raison des périodes de froid enregistrées cet hiver.

L'aménagement du Centre Ville quant à lui entrera dans sa phase opérationnelle à l'appui des concertations et des études qui ont été menées à bien au cours des derniers mois.

II - ECLAIRAGE PUBLIC – SIGNALISATION TRICOLORE

En 2009, une nouvelle campagne de remplacement de lanternes a été réalisée, ce qui a permis de générer des économies sur les consommations électriques tout en améliorant l'éclairage et donc la sécurité.

Cette action sera reconduite sur 2010, voire accentuée quant au nombre de foyers lumineux qui seront remplacés.

Au cours de l'été 2009 une opération d'enfouissement de réseau a été menée en partenariat avec EDF sur les rues Pasteur, Casanova et Parmentier pour partie.

Enfin en 2010 l'éclairage du parking à construire au dessus du Bassin de rétention « Casanova » sera réalisé ; en effet, initialement prévus en 2009 ces travaux ont dus être différés d'un an en raison du retard pris sur le chantier du Conseil Général.

III - ORDURES MENAGERES - COLLECTES SELECTIVES

Les évolutions de tonnages des différents flux collectés en 2009 par rapport à ceux de 2008 s'établissent comme suit :

	2008	2009	Variation %
O.M	5 529,70 t	5 270,76 t	- 4,68 %
E.M	693,50 t	659,78 t	- 4,86 %

On peut constater que les tonnages des ordures ménagères ainsi que ceux des extra ménagères ont diminué par rapport à 2008.

	2008	2009	Variation %
VERRE	559,10 t	544,36 t	- 2,64 %
PES	912,36 t	909,90 t	- 0,27 %
DECHETS VERTS	972,32 t	948,90 t	+ 2,41 %

Depuis le 16 février 2007, la commune s'est engagée dans une nouvelle action éco-citoyenne en mettant à disposition des nocéens dans les écoles, à la piscine et à la mairie, des conteneurs permettant la collecte des bouchons en plastique. Il a ainsi été récolté :

	2008	2009	Variation %
BOUCHONS	7,844 t	8,990 t	+ 14,61 %
Soit	2 615 000 bouchons	2 997 000 bouchons	

Suite à la mise en place d'une convention passée entre OCAD3E et la ville durant l'année 2008, la collecte sélective des lampes usagées et des déchets d'équipement électriques et électroniques s'établit comme suit :

	2008	2009	Variation %
Lampes/tubes	332 Kg	231 Kg	- 30,42 %

	4°T 2008	1°T / 2 ^{ème} T / 3° T 2009
DEEE	11 t	45,71 t

En 2009, une étude d'optimisation des collectes de déchets sur la ville a été lancée ce qui a permis de mettre en évidence un certain nombre de leviers visant à améliorer le service tout en réalisant des économies.

Des différents leviers (modification des jours et ou des circuits de collecte, modification des fréquences de ramassage) ont été étudiés en vue d'une mise en application 2010.

Deux leviers ont été retenus :

- Ramassage du Verre tous les quinze jours au lieu de toutes les semaines du à un taux de remplissage des bacs relativement faible (- de 60 %) et un taux d'utilisation de 20 %.
- Harmonisation des jours de collecte pour les Ordures Ménagères afin d'éviter un décalage des collectes entre habitats collectifs et habitats pavillonnaires d'un même secteur. Cette harmonisation contribue à réduire le nombre de bennes présentes sur la ville.

Enfin, la ville continuera sa politique de communication et de sensibilisation concernant le tri sélectif via un mémo-tri, des articles régulièrement publiés dans le Neuilly-Plaisance Echos et par l'intervention de l'ambassadeur de tri auprès des Nocéens.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre PEGURRI, Conseiller Municipal Délégué aux services techniques, aux anciens combattants, aux fêtes, aux cérémonies, aux sports et aux espaces verts,

IV – ASSAINISSEMENT

L'année 2009 a été essentiellement consacrée à la construction du bassin « LAMARQUE » qui est aujourd'hui terminé et opérationnel.

Au cours de l'année écoulée la mise en conformité des avaloirs de la rue des Deux Communes a également été réalisée en partenariat avec la ville de Rosny-sous-Bois.

En 2010, la modernisation des réseaux et leur mise en conformité seront poursuivies pour améliorer la qualité des rejets en Marne et ainsi préserver l'environnement naturel.

V – ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

En 2009 était prévu d'établir un diagnostic sur les bâtiments publics en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

La loi sur le handicap ne se limitant pas à cette seule catégorie, ni aux seuls établissements publics, la ville a souhaité élargir ce diagnostic à l'ensemble des handicaps d'une part et à l'ensemble du patrimoine d'autre part.

Les études complémentaires ont ainsi été menées et ont abouti en début d'année 2010 à la passation d'un marché pour l'ensemble de ces prestations avec le Bureau de Contrôle QUALICONSULT. La durée de cette mission est de 6 mois.

Il est à noter que ce diagnostic sera suivi et validé par les membres de la Commission Communale d'Accessibilité qui se réunira à cet effet.

FINANCES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Philippe MALAYEUDE, Maire-Adjoint Délégué aux finances,

1 – Un contexte international et national toujours difficile

Si la crise économique initiée en 2008 pèse toujours fortement sur la croissance économique mondiale, le volontarisme économique de la plupart des Etats a permis d'en atténuer les effets. Quelques indicateurs encourageants laissent à penser que le retournement conjoncturel attendu est en cours, mais reste fragile.

Le Président de la République a apporté un soutien énergique à l'économie nationale au travers du plan de relance : une enveloppe de 38,8 milliards a été prévue sur la période 2009-2010 afin de soutenir le tissu industriel comme les PME.

Le soutien aux investissements est complété par des mesures fiscales destinées à améliorer la trésorerie des entreprises, telles que le remboursement anticipé du crédit d'impôt recherche, le report en arrière d'impôt sur les sociétés ou encore la mensualisation de la TVA (taxe sur la valeur ajoutée).

Les particuliers sont également concernés : en plus d'allègements d'impôts, ils ont largement bénéficié du mécanisme de "prime à la casse" des véhicules anciens. Les ménages les moins favorisés ont bénéficié de mesures sur les logements sociaux ainsi que des mesures de soutien à l'emploi.

Les collectivités sont largement impliquées dans le soutien à l'économie au travers de l'amélioration des délais de paiement et surtout du volet FCTVA (fonds de compensation de la TVA). Afin d'accroître la commande publique, il a été décidé d'anticiper d'un an le reversement du FCTVA aux collectivités, le montant 2010 étant versé en 2009 à condition que la commune concernée s'engage à augmenter ses dépenses.

Si nombre de bénéficiaires n'ont pas réussi à tenir cet engagement, Neuilly-Plaisance a atteint l'objectif fixé dans une convention signée avec la Préfecture en 2009, par laquelle nous nous engageons à réaliser plus de trois millions d'euros d'investissements, objectif atteint à ce jour, environ 50% de plus qu'en 2008.

2 – Environnement fiscal et budgétaire ainsi que les perspectives 2010

Il est évident que les ressources de la commune dépendent des décisions inscrites dans la loi de finances aussi bien au niveau de la fiscalité directe locale que de la variation des dotations de l'Etat. Il est acquis que les dotations augmenteront très faiblement en 2010.

Cette année sera une année de transition avec la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par une contribution économique territoriale des entreprises. L'Etat garantit un versement minimum égal au produit encaissé par les communes par une répartition des recettes entre les communes gagnantes et les communes perdantes.

Les orientations budgétaires majeures sont les suivantes :

- maintien de l'objectif de maîtrise des dépenses courantes à travers une gestion rigoureuse du quotidien sans dégradation de la qualité des services publics, gestion active de la dette et de la trésorerie ;
- optimisation des recettes à travers la recherche d'un maximum de financements et de l'activation de tous les leviers possibles ;
- soutien accentué du tissu économique local par l'attribution des subventions aux associations et la pérennisation du dispositif FCTVA conventionné avec l'Etat en 2009 ;
- renouvellement des actions de solidarité à l'attention des publics en difficulté et de certains pays particulièrement touchés par la pauvreté et les catastrophes naturelles.

Les enveloppes déclinées par chaque délégation traduisent des projets orientés vers la modernisation et la qualité de vie des nocéens, ainsi que vous l'ont présenté mes collaborateurs.

3 - Conclusion

L'objectif prioritaire reste la maîtrise de l'endettement, tout en réalisant des investissements conséquents.

Nous entrons dans la 3^{ème} année de crise, mais nous continuerons à défendre nos valeurs que sont la solidarité, la proximité et la réussite en accompagnant au mieux tous nos administrés : les anciens, les familles, les enfants et les personnes en difficultés.

Notre responsabilité, en tant que collectivité territoriale, sera donc de limiter la pression fiscale.

SPORTS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique PIAT, Conseiller Municipal Délégué aux Sports,

L'épanouissement et l'intégration des Nocéens par le sport font partie des priorités de la municipalité. C'est pour cela que la ville de Neuilly-Plaisance poursuit une politique sportive active en proposant diverses activités et aides au travers des structures communales. Afin de mener à bien cette démarche, en 2009, toute l'équipe s'est investie au travers d'actions parmi lesquelles :

- § La mise à disposition des structures sportives aux diverses associations durant toute l'année y compris les vacances scolaires.
- § Un soutien financier aux associations sportives.
- § Les aides logistiques à l'organisation de manifestations pour les écoles, le collège et les associations.
- § L'entretien régulier des locaux.
- § La réalisation de travaux afin d'améliorer le confort des usagers, tout en s'efforçant de respecter une démarche de développement durable, ainsi :

* Au stade municipal :

- Le remplacement des huisseries du sas et de la porte de secours du dojo par des portes P.V.C limitant la perte de chaleur.
- La réfection de la protection murale au dojo.

* A la piscine municipale :

- La réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse.
- Le remplacement de portes en bois des vestiaires hommes et femmes, par un équipement stratifié.

- La mise en place des lampes subaquatiques en led, ampoules nouvelle génération, diminuant sensiblement la consommation énergétique.
- La modification du système hydraulique permettant une meilleure gestion de l'eau et donc une économie.

Des travaux d'amélioration de la qualité de l'air ambiant grâce à l'installation d'un déchloramineur, ont permis de réaliser des économies d'eau de l'ordre de 12 000 m³ d'eau en 2009.

- * Au gymnase Saluden :
 - Le déplacement d'une issue de secours.

En 2010, la ville de Neuilly-Plaisance maintiendra l'esprit sportif en continuant de soutenir les associations par le biais d'aides et de réalisations comme :

- La réfection du sol de la salle de dojo et des vestiaires.
- Le remplacement du mitigeur des tribunes du stade permettant une régulation de la température de l'eau pour le confort de tous.
- L'achat de matériel pédagogique et aquatique.

De plus, des travaux de réfection sont prévus tels que :

- § Au stade municipal :
 - La réfection d'un portail et d'une partie du barreaudage.
 - La mise en place de panneaux directionnels pour orienter au mieux les usagers.

- § Le gymnase Saluden :
 - La remise aux normes de sécurité par l'isolement du faux plafond.

- § La piscine :
 - Le reconditionnement de la protection cathodique permettant d'améliorer la filtration de l'eau.
 - La réfection du faux plafond de la chaufferie.
 - Le remplacement de l'extracteur d'air des vestiaires.

L'étude concernant l'implantation d'un terrain de football en gazon synthétique sera poursuivie.

ESPACES VERTS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Josette PELISSIER, Maire-Adjoint Déléguée aux sports, aux espaces verts et à la sécurité,

La mise en valeur de notre cadre de vie est le travail quotidien d'une équipe de 20 agents dont la mission est d'entretenir et d'embellir les espaces verts.

Les jardiniers ont en charge la gestion de 377 252 m² répartis sur toute la ville : parc des Coteaux d'Avron, Voie Lamarque, Bords de Marne, squares, Mairie, RN 34, ronds-points, places ainsi que les aménagements paysagers des crèches, des écoles maternelles et primaires et des aires de jeux pour enfants.

En 2009, le fleurissement des espaces verts a été réalisé par la plantation de :

- * Pour le printemps et l'été :
 - 65 000 plantes à massif,
 - 500 graminées,
 - 270 plantes d'orangerie,

Ont également été mises en place 340 suspensions et balconnières fleuries. Les 400 jardinières de rues ont été entretenues.

* Pour l'automne et l'hiver :

- 60 000 plantes à massif,
- 23 000 bulbes de tulipes et de narcisses
- 1 000 chrysanthèmes.

En 2010, plusieurs projets d'aménagement paysager verront le jour :

- * La mise en place d'une rocaille et d'un arrosage automatique, favorisant les économies d'eau, sur la zone où a été réalisé le bassin de rétention de la Voie Lamarque.
- * La création de massifs dans le cadre de la réalisation du bassin de rétention situé rue Danielle Casanova.
- * La réalisation de jardinières fleuries à l'angle de la rue Faidherbe et de la place de l'église.
- * La régénération des jardinières de la rue Roosevelt.
- * Le réaménagement du square Emile Zola.

C'est dans un souci d'amélioration constante des espaces verts que la ville de Neuilly-Plaisance continuera à travailler quotidiennement.

POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Josette PELISSIER, Maire-Adjoint Déléguée aux sports, aux espaces verts et à la sécurité,

En 2009 :

La Police Municipale a fait évoluer positivement son fonctionnement.

Une équipe de quatre agents en soirée-nuit a été mise en place jusqu'à 1h00, du matin du mardi au samedi inclus, prolongeant ainsi très sensiblement la présence de l'équipe de jour.

Cette nouvelle organisation a rendu beaucoup plus efficace le service et a permis de répondre, au plus près, aux attentes légitimes des Nocéens en matière de calme et de sécurité.

* La Police Municipale :

- a effectué des patrouilles régulières prenant contact, sur le terrain avec les Nocéens et tout particulièrement les commerçants.
- a contrôlé le respect du code de la route : vitesse, stop, alcoolémie, téléphones au volant, port de casque ...
- a sanctionné le stationnement irrégulier, gênant ou abusif et évincé des véhicules ventouses.
- a relevé des infractions pour dépôts d'immondices.
- a répondu dans des délais de plus en plus courts, aux appels des Nocéens, en détresse, importunés ou gênés par l'incivilité de quelques uns.
- a mené des actions conjointes avec la Police Nationale, tant de contrôles que d'interventions en urgence, renforçant ainsi les moyens humains sur le terrain.
- a permis aux Nocéens d'avoir une grande quiétude tant pour le 14 juillet que pour le 31 décembre.

* La Police Municipale s'est également attachée à remplir ses missions habituelles :

- Opérations tranquillité-vacances
- Sécurité banque
- Services d'ordre
- Ouvertures et fermetures de bâtiments communaux

- Respect des arrêtés municipaux

* Le service « Navette » a vu son activité croître en 2009 avec 1640 opérations. Sur simple appel téléphonique pour prendre rendez vous la veille, les personnes âgées sont véhiculées sur les lieux souhaités.

* 5 jours sur 7, le secrétariat du poste fait l'accueil du public et assure les tâches administratives nécessaires au bon fonctionnement du service :

- Relais « Navette » par téléphone
- Relais avec la patrouille police municipale par radio et téléphone
- Enregistrement des chiens dangereux et dossiers pour la délivrance des permis de détention de ces animaux
- Recueil des objets trouvés
- Délivrance des cartons de dérogation en zone bleue pour les riverains

Pour 2010 :

- La Police Municipale continuera à être à l'écoute et au service de tous les Nocéens pour que le bien vivre ensemble reste une réalité tant le jour que la nuit.

- Elle mènera avec efficacité et rigueur toutes les actions nécessaires pour assurer tranquillité et sécurité à tous.

- Elle renforcera ses effectifs pour étendre encore plus la plage horaire de présence sur le terrain.

- La mise en place du système de vidéo protection, actuellement à l'étude, participera à un suivi toujours plus précis de la situation sur le site qui sera équipé.

- La prévention de la délinquance sera encore accentuée avec les actions initiées par la création de deux structures fortes :

- le Conseil pour les droits et devoirs des familles dont l'objectif principal est d'aider celles-ci lorsque les enfants ont un comportement entraînant des troubles à la tranquillité ou à la sécurité publique.
- le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), coordonnateur des acteurs locaux en quatre groupes de travail qui s'intéresseront respectivement :
 - à l'éducation et la jeunesse
 - à l'habitat et au cadre de vie
 - aux transports et aux commerces
 - à la justice et à la prévention

GARDE VERTE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Josette PELISSIER, Maire-Adjoint Déléguée aux sports, aux espaces verts et à la sécurité,

En 2009

En 2009, la Garde Verte a maintenu, avec efficacité, son activité pour continuer à offrir à tous, des sites propres, tranquilles et accueillants.

Durant l'été, l'extension de l'ouverture du parc jusqu'à 21h30 a permis aux visiteurs qui le désiraient, de profiter plus tardivement de la fraîcheur du soir.

Le renfort temporaire de l'équipe, durant cette période a offert une plus grande tranquillité à tous.

Deux gardes à cheval ont contribué à la surveillance du Parc lors de la fête champêtre des 20 et 21 juin.

Pour l'an 2010

La Garde Verte, continuera à assurer sa double mission :

- Nettoyage quotidien des sites en relations avec le service espaces verts.
- Surveillance des lieux avec le soutien de la Police Municipale.

La mise en place régulière de patrouilleurs à cheval est à l'étude, permettant de donner toujours plus de tranquillité aux promeneurs.

La Garde Verte restera un des relais importants entre les Nocéens et l'équipe municipale.

SECURITE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Josette PELISSIER, Maire-Adjoint Déléguée aux sports, aux espaces verts et à la sécurité,

EN 2009

Dans le respect de la réglementation en vigueur, la Délégation à la Sécurité des Bâtiments a tenu 10 Commissions Communales de Sécurité:

- 6 dans les bâtiments communaux (Ecoles Maternelles Paul Letombe, Léon Frapié et Victor Hugo, Bungalow Kennedy et CMA),
- 4 dans des établissements privés dont 1 visite d'ouverture (Crèche Maison Bleue)

La Ville a participé à la Commission Départementale de Sécurité du magasin Décathlon.

Ces commissions contrôlent rigoureusement la conformité des lieux selon les règles en vigueur en matière de Sécurité Incendie.

EN 2010

9 commissions de sécurité sont actuellement programmées conformément aux obligations légales en la matière. Elles concernent le Marché du Centre, les Ecoles Maternelles Bel Air et Doumer, les Ecoles Elémentaires des Cahouettes, du Centre et Victor Hugo ; le Collège Jean Moulin, le Gymnase Saluden et le magasin Franprix.

Afin d'être toujours en adéquation avec les normes de sécurité, la Ville assure un suivi régulier des bâtiments communaux.

Les équipements relatifs à la protection contre l'incendie, 750 extincteurs entre autres, sont toujours contrôlés tous les mois par nos services et vérifiés annuellement par une entreprise spécialisée.

Les plans d'interventions en cas d'inondations et d'intempéries hivernales (neige, verglas) restent toujours actifs comme en témoigne le début de cette année 2010.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Serge VALLEE, Maire-Adjoint Délégué à la culture, à l'emploi et à la formation,

SERVICE JEUNESSE EMPLOI ET PROJET DE VILLE

La ville de Neuilly-Plaisance accompagne les nocéens en insertion sociale et professionnelle par le biais du service jeunesse emploi projet de ville (SJEPV).

Quatre entités cohabitent pour répondre à une demande toujours croissante dans les domaines de l'emploi, de la formation mais également dans toutes les démarches liées à une intégration durable.

- le projet de ville qui reçoit les allocataires du RSA pour les accompagner dans leur parcours et trouver une issue favorable à leur situation. L'arrivée du RSA, en cours d'année, a modifié l'accueil de ces personnes qui vivent en Seine-Saint-Denis une situation particulière, du fait de la présence du projet de ville qui apporte une expertise supplémentaire. Le projet de ville a suivi 322 personnes en 2009 et propose à chacun de mettre en place un contrat d'insertion socioprofessionnel suivi d'actions de mobilisation, de formation, d'orientation sur les partenaires privilégiés, voire d'emploi.
- le point information jeunesse (PIJ), lieu ressources sur les neuf thématiques de l'information jeunesse (organisation des études, métiers et formation, emploi, formation continue, vie pratique, loisirs et vacances, étranger, sports) qui accueille un public jeune, propose des services (baby-sitting, cv et lettre de motivation, bourse BAFA, courriers administratifs), des actions (jobs été, prévention santé, suivi apprentissage, infos métiers), des ateliers thématiques (séjours linguistiques, métiers de l'animation) et un suivi individualisé en fonction des projets professionnels et/ou personnels. Le PIJ bénéficie d'une information actualisée sur tous les forums, salons et manifestations en Ile de France (280 jeunes concernés).
- le service emploi qui rapproche l'offre de la demande en fonction des profils. Ce service à destination des demandeurs d'emploi permet d'obtenir des conseils, une évaluation, des tendances sur le marché du travail pour mieux identifier les secteurs d'activité en croissance et d'être suivi par un conseiller sur toutes les démarches liées à l'emploi (cv, lettre de motivation, création d'adresse courriel, envois d'offres, travail sur l'entretien, redynamisation).
- le service « prévention médiation » avec des actions ponctuelles et un travail de terrain au quotidien auprès notamment d'un public en difficulté ou en voie de marginalisation.

Sur les missions et les actions menées durant l'année, le service travaille en partenariat aussi bien avec les acteurs locaux (CCAS, Collège Jean Moulin, autres établissements scolaires, MCJ, Hôtel social « l'Étincelle », la résidence sociale) qu'au niveau départemental (DDJS, DDTEFP, Conseil Général, Chambres Consulaires), voire régional (Conseil Régional, CRAMIF).

Toute personne reçue dans ces services peut bénéficier d'une logistique et d'un accès à internet liés aux démarches professionnelles. Les conseils sont apportés à chacun dans la perspective d'un parcours professionnel qui s'inscrit dans le temps.

ACTIVITES CULTURELLES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Serge VALLEE, Maire-Adjoint Délégué à la culture, à l'emploi et à la formation,

Proposer à l'ensemble des Nocéens des animations, des spectacles ou des expositions originales, constitue l'une des priorités de l'équipe municipale. Plus qu'un principe, ce souci se concrétise chaque année par l'organisation et le soutien à une centaine d'événements.

En effet, au-delà de la programmation proposée par la ville, notre collectivité soutient les initiatives associatives et celles du monde scolaire.

Ainsi, en plus des concerts et spectacles qu'elle propose, pour la plupart gratuitement aux Nocéens, la municipalité apporte un soutien technique et matériel aux kermesses, aux lotos, aux spectacles de fin d'année et autres grandes représentations.

En 2009, l'ensemble des établissements scolaires ont ainsi pu profiter de ce soutien, et ce pour la joie des enfants, des parents et du corps enseignant.

Il en va de même pour les associations nocéennes qui ont pu organiser, avec notre concours, leur gala de fin d'année et autres spectacles exceptionnels. Là encore, tant les bénévoles que le public ont pu profiter du savoir-faire de la ville en matière d'organisation événementielle.

Disposant d'équipements aux multiples configurations, la ville de Neuilly-Plaisance peut ainsi proposer un éventail d'autant plus large d'événements culturels à ses citoyens. Les occasions de faire rimer « talent » avec « découverte » sont ainsi multipliées.

Cet espace dispose d'équipements renouvelés régulièrement qui répondent aux attentes et exigences tant des artistes que des spectateurs.

La salle des fêtes et ses 550 places est ainsi le lieu emblématique des spectacles nocéens. Celle-ci a été occupée près de 200 jours en 2009.

Du spectacle de danse de la compagnie nocéenne Garbo, en passant par la soirée vénitienne organisée en partenariat avec le Lion's Club, jusqu'au spectacle pour enfants offert en décembre dernier, cet espace est le fer de lance de la vie culturelle nocéenne.

Près de 10 spectacles ont été organisés en 2009 à destination des petits et des grands. Pour Neuilly-Plaisance, « vie culturelle » rime avec « pour tous ».

En 2009, la ville a également organisé 4 salons dans cet espace. Du salon du Polar, pour les amoureux du monde littéraire, au salon des terroirs, pour ceux de bonnes chaires, l'année passée a été ponctuée par une programmation aussi riche que variée. L'exposition internationale d'Art Naïf a également été un moment fort de l'année culturelle. Cet événement s'ajoute aux 6 autres expositions proposées aux Nocéens l'an passé.

Soulignons également que Neuilly-Plaisance aime conjuguer « culture » et « solidarité » puisque cette année encore, à l'occasion du Salon du Polar ou de celui des Arts créatifs par exemple, les bénéfices récoltés étaient destinés à des œuvres caritatives.

Les artistes et les spectateurs ne s'y trompent pas puisque ce sont des centaines, voire des milliers de personnes lors de week-end, qui répondent à nos invitations. L'esprit et l'éclectisme qui distinguent notre vie culturelle expliquent également ce succès constant.

Au-delà de la salle des fêtes, la ville a développé un espace concert au sein de la bibliothèque municipale. Reprenant le principe de salle de concert intimiste, dans un lieu qui semble au premier abord à contre-emploi, la municipalité a ouvert ce lieu aux jeunes musiciens.

Au travers du festival Trop Plein de Sons, une dizaine de groupes nocéens, ou composés de Nocéens, ont investi ce nouveau lieu de rencontre des amoureux de musique. Rock, pop, blues, musique celtique.... tous les styles ont été

représentés. L'occasion pour les curieux de découvrir les talents que recèlent Neuilly-Plaisance, notamment lors du mois de la musique qui s'est déroulé en mars dernier.

Au total, ce sont près d'une quinzaine de concerts qui ont été offerts aux Nocéens, tout au long de l'année, dans les différents lieux existant dans notre commune.

Ceux-ci ont d'ailleurs été l'occasion pour certains musiciens membres de notre école municipale de musique de démontrer leur talent. Grâce aux enseignants et à l'attention portée sur la pratique même de l'instrument, les élèves développent leur savoir-faire. Ils ne manquent d'ailleurs pas de présenter leurs progrès lors des auditions et concerts organisés par la ville. Guitare, trompette (...) l'ensemble des instruments enseignés figurent en bonne place de ces spectacles qui sont l'occasion pour les élèves, les professeurs et les familles de se retrouver autour de l'amour de la musique.

Propice aux concerts, l'espace polyvalent de la bibliothèque l'est aussi à la découverte et à l'émerveillement. Des conférences, en passant par les expositions telles celles des associations nocéennes Arc en Ciel ou Neuilly-Plaisance Ville Fleurie, aux expositions comme celles regroupant les œuvres des peintres du CMASC ou les pliages de l'art ancestral qu'est l'origami, ont également pris possession de la salle. Une fois de plus, l'éclectisme était de mise et a permis à tous les Nocéens d'avoir l'occasion de découvrir cet espace de notre bibliothèque.

Cette dernière, grâce à l'implantation d'un espace multimédia et à la possibilité de consulter le catalogue des ouvrages disponibles, continue de rencontrer une fréquentation stable.

L'organisation de séances de lecture à destination des plus jeunes, les échanges entre les enfants de nos écoles et nos bibliothécaires, ainsi que le nouvel élan donné au « Goncourt des Nocéens » participent à faire de notre bibliothèque l'un des lieux les plus connus et appréciés de notre ville.

Une vie culturelle riche rime avec « imagination » et « culture de la différence ». C'est en ce sens que la ville de Neuilly-Plaisance a eu à cœur de programmer des événements se situant en dehors des sentiers battus.

Le week-end « Neuilly-Plaisance Ville Nature » a ainsi rassemblé près de 13 000 personnes autour d'animations gratuites, d'expositions valorisant notre cadre de vie et de produits du terroir. Valoriser le caractère exceptionnel de Neuilly-Plaisance a ainsi été le cœur même d'un événement qui a rencontré un énorme succès populaire.

Il en va de même du spectacle de rue qui s'est déroulé en décembre dernier. Rassemblant de jeunes Nocéens, membres de la MCJ, cet événement a été l'occasion pour eux de défiler en échasses et de proposer aux passants et curieux un spectacle aussi original qu'inattendu.

Au-delà des salles et des contingences matérielles, Neuilly-Plaisance œuvre à mettre la Culture au cœur de la cité, au plus près des habitants. Il s'agit d'un moyen supplémentaire de sensibiliser les Nocéens aux richesses du monde artistique.

De même, afin que les valeurs inhérentes au monde culturel soient partagées par le plus grand nombre, la municipalité propose ces événements à des tarifs avantageux, et plus généralement, gratuitement.

Enfin, le cinéma municipal a rencontré cette année encore un succès mérité. En proposant à la fois des œuvres « art et essai », le cinéma « la Fauvette » a permis aux amoureux du 7^e art de s'adonner à leur passion.

Des rencontres avec des professionnels du monde cinématographique, des soirées exceptionnelles autour d'une thématique ou d'un réalisateur, ont répondu aux attentes des plus exigeants.

Proposant des tarifs préférentiels et une ambiance à l'antithèse des multiplexes, le cinéma municipal entretient sa différence. Celle-ci plait puisque le nombre d'abonnements est en hausse, tout comme les demandes de projections des établissements scolaires. Les travaux de réaménagement menés depuis 2 ans expliquent également l'attachement des Nocéens à leur cinéma.

Disposant d'équipements nombreux, travaillant au quotidien en étroite relation avec le monde associatif, s'engageant sans cesse dans une programmation aussi ambitieuse qu'originale, la politique culturelle nocéenne tient en une expression, que la ville décline chaque jour dans tous les domaines, au service de ses citoyens : « Pour et avec les Nocéens ».

Forte des réussites de l'année 2009, la Ville de Neuilly-Plaisance va continuer à faire preuve d'imagination dans sa politique culturelle 2010. C'est dans cet esprit que la municipalité a rassemblé, il y a quelques jours, des chanteurs nocéens d'opéra. Ceux-ci se sont produits lors d'un concert exceptionnel qui a rassemblé plus de 500 personnes à la salle des fêtes.

Le succès sera sans nul doute également de mise lors de l'exposition de voitures anciennes qui rassemblera les amoureux de vieilles mécaniques au printemps prochain.

Ce souci de proposer une programmation originale se fera de pair avec la volonté d'offrir des événements qui rencontrent traditionnellement un large soutien populaire : le festival de l'Oh! qui se déroulera au mois de juin, la fête des familles aux Renouillères, la brocante d'automne, rendez-vous traditionnels de la rentrée, le téléthon et ses multiples activités, les animations de Noël, les concerts, les expositions ... autant de rendez-vous qui rassembleront les Nocéens, de tous âges et de tous horizons. Dénominateurs communs de ces événements : passion, originalité, création, nouveauté et succès.

CMASC

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Serge VALLEE, Maire-Adjoint Délégué à la culture, à l'emploi et à la formation,

L'enseignement culturel varié et de bon niveau étant une constante de la politique culturelle de la ville ; le Centre Municipal d'Action Sportive et Culturelle, persistera dans cette voie en étant attentif aux souhaits des adhérents et, à la demande croissante en matière de nouveautés.

Le Pass « *toutes activités* », laissez-passer pour la pratique d'une ou plusieurs activités avec un paiement unique, séduit toujours un public averti en recherche d'une formule financière intéressante par ces temps de crise.

L'arrivée des cours *Jardinage et Danse Country* à la rentrée 2009, ont enrichi le panel diversifié existant. Pour 2010, des stages à thèmes sont au programme ainsi que de nouvelles créations de cours. L'accent sera mis sur l'originalité.

Enfants, adolescents, adultes, seniors et professeurs échangent, partagent, se passionnent autour des ateliers, apportant ainsi tout le dynamisme nécessaire à la vie du Centre.

Le maintien et la valorisation des différentes formes d'expressions artistiques étant un de nos objectifs premiers.

En dehors de l'enseignement, la vie culturelle et sportive suivra son cours par des expositions temporaires, des représentations théâtrales, des spectacles de danses, des animations diverses, des rencontres inter-générationnelles, des sorties culturelles, le concours de nos aînés du foyer de l'amitié dans nos représentations.

Par cette diversité culturelle, nous continuerons à entretenir la vie au sein du CMASC et satisfaire ainsi la soif artistique de notre public.

BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Serge VALLEE, Maire-Adjoint Délégué à la culture, à l'emploi et à la formation,

En 2009 la bibliothèque a connu une fréquentation en très légère hausse avec 1918 lecteurs inscrits et 69873 prêts réalisés. Le pôle multimédia est visité de façon optimale par le public et les cours d'initiation sont suivis très régulièrement par des utilisateurs assidus.

Ouverte à tous, la bibliothèque assure l'égalité d'accès à la lecture et à l'information.

Afin que le plus grand nombre de nocéens ait envie de la fréquenter et d'emprunter des ouvrages, elle se doit :

- De proposer un large choix d'ouvrages pour enfants et adultes,
- De mettre à disposition les nouveautés le plus rapidement possible,
- De maintenir un renouvellement régulier des domaines scientifiques, sociaux et économiques notamment,
- De répondre le plus favorablement possible aux demandes spécifiques,
- De développer son rôle de conseiller,
- De proposer expositions, conférences, visites, heures du conte...
- D'entretenir un lien étroit avec les établissements scolaires mais aussi avec les Centres de loisirs, la MCJ et les crèches,
- D'offrir un espace accueillant et convivial adapté aux différents besoins du public,
- De permettre à tous de bénéficier des nouvelles technologies avec le pôle multimédia,
- De créer un lien direct avec la bibliothèque via le catalogue et les réservations en ligne,
- De maintenir un rôle de conservation de références et de mise en valeur du patrimoine.

ECOLE DE MUSIQUE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Serge VALLEE, Maire-Adjoint Délégué à la culture, à l'emploi et à la formation,

Dans le but de faire découvrir et apprendre la musique aux jeunes Nocéens, l'Ecole Municipale de Musique propose 21 disciplines différentes à ses adhérents (236).

L'Ecole de Musique existe depuis 1985. Elle propose à l'ensemble des Nocéens de tous âges un enseignement musical de qualité dispensé par des musiciens professionnels. Organisé en cursus, l'apprentissage comprend trois domaines indissociables que sont la formation musicale, l'apprentissage instrumental (l'accordéon, la clarinette, la flûte, le chant, la trompette, le cor d'harmonie, le trombone, le saxophone, la batterie, le piano, le violon, l'alto, le violoncelle, la contrebasse, la guitare classique, la guitare électrique, la guitare basse) et la pratique collective (orchestre d'harmonie, ensemble à cordes et chorale enfant).

Afin de faire profiter les Nocéens de l'enseignement musical prodigué au sein de l'Ecole Municipale de Musique, un certain nombre de manifestations sont organisées.

Parallèlement aux 2 concerts annuels, février-mars et juin, l'Ecole Municipale de Musique organise chaque fin d'année scolaire des examens de formation musicale et d'instruments.

Le programme de ces examens est établi par la Fédération Française de l'Enseignement Musical (FFEM), ainsi que par l'Union des Conservatoires Municipaux de la Seine-Saint-Denis (UDCM93).

Cet organisme (FFEM) se charge d'éditer un programme national pour tous les Conservatoires et toutes les Ecoles de Musique adhérentes.

L'école de musique participe également aux manifestations municipales (Téléthon, spectacle du CMASC, vœux de Monsieur le Maire), en plus de ses concerts annuels.

Elle continuera à organiser des auditions dans la salle polyvalente de la Bibliothèque Municipale.

Un certain nombre d'élèves ou anciens élèves, participent aux concerts de « Trop Plein de Son ».

CRECHES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Eliane POGGI, Maire-Adjoint Déléguée aux affaires sociales, à la solidarité entre les générations, aux handicapés, aux crèches et à la santé,

Pour répondre aux besoins croissants des familles, les capacités d'accueil de la petite enfance à Neuilly-Plaisance ont été augmentées en fin d'année 2009. Désormais, plusieurs modes d'accueil coexistent au sein de 3 structures municipales : la crèche du Centre (60 places en accueil régulier), la crèche Abbé Pierre (40 places

d'accueil régulier) le multi-accueil des Renouillères (9 places en accueil familial, 10 places en accueil régulier et 7 places en accueil occasionnel) et d'un nouvel établissement la crèche Pili-pili (20 places en accueil régulier).

Ce dernier, installé par le gestionnaire privé « La Maison Bleue », comprend 30 places dont 20 exclusivement réservées par la Commune, les places restantes étant proposées à des organismes publics ou entreprises privées pour leur personnel domicilié à Neuilly Plaisance ou dans une des communes limitrophes.

Ce choix a permis d'augmenter les capacités d'accueil au rythme souhaité pour atteindre progressivement 150 places proposées par la collectivité. Il est à noter qu'une partie du coût engendré par l'achat des dites places est prise en charge par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis via la signature du contrat enfance jeunesse.

La mise en place de la PSU (Prestation de Service Unique) nous a aussi permis d'améliorer le taux d'occupation en 2009, celui-ci avoisinant régulièrement les 90% et ponctuellement 100%. Nous souhaitons renforcer ce dispositif en 2010 particulièrement pendant les congés scolaires de courte durée et proposer aux familles déjà accueillies une extension temporaire de leur contrat, dès le mois de février.

Par ailleurs, afin de permettre aux familles de bénéficier d'un lieu d'accueil ponctuel répondant ainsi principalement à des situations d'urgence, un projet de transformation de nos structures classiques en multi-accueil sera réalisé cette année et nécessitera l'obtention d'un nouvel agrément.

Enfin, dans un souci de modernisation et de simplification des démarches des parents qui travaillent, nous souhaitons mettre en œuvre le paiement en ligne des factures et la possibilité de télécharger le dossier de préinscription des dossiers de demande de place de crèche sur le site internet de la Ville.

Nous maintiendrons notre partenariat avec les Assistantes Maternelles Agréées de Neuilly-Plaisance, via des rencontres régulières avec le médecin-responsable du centre de PMI de la Ville.

AFFAIRES SOCIALES ET SANTE

AFFAIRES SOCIALES

I/ MAINTIEN A DOMICILE

Madame Eliane POGGI, Maire-Adjoint Déléguée aux affaires sociales, à la solidarité entre les générations, aux handicapés, aux crèches et à la santé,

Le maintien à domicile regroupe trois services d'aide aux séniors :

1/ AIDE A DOMICILE

25 agents sociaux poursuivront en 2010 leurs interventions auprès des séniors afin de les maintenir le plus longtemps possible à leur domicile.

27 875 heures ont ainsi été effectuées en 2009 chez 173 personnes dont 132 personnes dépendantes.

Le personnel de ce service bénéficie régulièrement de séances de formation interne (les 2 dernières concernaient « gestion d'une dépression d'un bénéficiaire » et « l'approche de la mort et accompagnement de fin de vie ») assurées par un médecin gériatologue pour les aider dans leurs activités quotidiennes auprès des bénéficiaires et notamment chez les personnes les plus dépendantes.

En 2009, 2 agents sociaux titulaires ont suivi la préparation à la Validation des acquis de l'expérience du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS). Elles présenteront leurs dossiers en 2010.

Projets :

En 2010, nous informatiserons le service d'aide à domicile et mettrons en place un service de télégestion des heures effectuées afin d'assurer une meilleure qualité des services rendus.

Nous organiserons de nouvelles séances de formation interne avec le médecin gériatologue.

2/ LES REPAS A DOMICILE

En 2009, le service des repas à domicile a fait l'objet d'une restructuration avec, d'une part, l'arrêt des livraisons le week-end, les repas étant désormais livrés le vendredi, et d'autre part, la mise en place de frais de portage depuis le 1^{er} juillet 2009. Ces frais peuvent faire l'objet d'une prise en charge pour les bénéficiaires de l'APA.

3 agents jusqu'au 1^{er} juillet, puis 2 ont assuré la livraison en liaison froide de 17130 repas soit une moyenne de 52 repas par jour en semaine et de 32 repas les week-ends et jours fériés.

3/ LES SOINS A DOMICILE

Ce service composé actuellement d'une infirmière coordinatrice, de cinq aides soignantes et d'une secrétaire à mi-temps, assure les soins d'hygiène et de maintien à domicile pour 25 personnes âgées dépendantes.

Des conventions ont été signées avec des infirmiers libéraux et des pédicures. Les actes effectués sont intégralement pris en charge par le SSIAD, donc par la CPAM.

II/ AIDE SOCIALE

Eu égard à la conjoncture économique actuelle, le service d'aide sociale va renforcer les interventions en faveur des familles les plus nécessiteuses et une attention particulière sera apportée sur les situations des personnes en grande détresse.

Il exercera ses activités dans trois directions :

1/ L'AIDE SOCIALE AUX FAMILLES

Le service :

- attribue des aides financières diverses (ex : cantines, colonies) ainsi que des secours d'urgence
- instruit les dossiers de RSA
- attribue des aides issues du Fonds de Solidarité pour les impayés d'énergie (gaz et électricité)
- vient en aide aux familles menacées d'expulsion locative
- accompagne les familles surendettées pour l'aide à la gestion budgétaire
- participe aux frais de transport des enfants scolarisés à l'IPERMA de Saint-Saulge (Nièvre)
- attribue des réductions aux cantines scolaires, centre de loisirs, colonies et classes transplantées
- collabore étroitement avec la « Petite Halte », structure d'hébergement d'urgence pour les sans domicile fixe

2/ L'AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES

A/ TELEASSISTANCE

En 2009, afin d'optimiser le fonctionnement du service de téléassistance, nous avons fait appel à une société qui assure la gestion des appareils reliés directement à une plate-forme gérées 24h/24 par des professionnels de la téléassistance. Les personnes âgées peuvent ainsi adhérer plus rapidement à ce service et bénéficier d'appareils neufs pour un coût moins élevé.

B/ MANIFESTATIONS

Le service organise tous les ans, en faveur des séniors, une galette des rois en janvier et un banquet au printemps au cours duquel nous célébrerons le centenaire d'une Nocéenne.

Il offre également des colis pour les fêtes de Noël.

C/ ALLOCATION HIVERNALE

Compte-tenu des conditions climatiques de plus en plus extrêmes et du nombre croissant de personnes âgées vivant en dessous du seuil de pauvreté, Une allocation hivernale est prévue pour les aider à faire face à leurs factures de chauffage.

D/ PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GENERAL

Nous sommes service instructeur pour :

- les dossiers d'Aide Sociale pour les prises en charge des placements en maison de retraite.
- les dossiers de demande et de renouvellement des cartes améthystes et allocations chèques taxi.

3/ L'AIDE SOCIALE AUX PERSONNES HANDICAPEES

- Dans le cadre du syndicat intercommunal et de l'APAJH, nous participons aux travaux liés à la gestion du Centre d'Aide par le Travail installé à Rosny ainsi qu'à l'IME.
- Nous assurons également l'instruction des différents dossiers de la Maison Départementale des Personnes Handicapées : cartes d'invalidité, instruction des dossiers d'aide sociale pour le Conseil Général.
- Afin de favoriser l'accessibilité des services de la collectivité aux administrés sourds ou malentendants, la municipalité mettra à leur disposition l'accès à une plate-forme qui assurera la mise en relation et la traduction de la demande avec le service souhaité.

SANTE / CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

Activités :

Les consultations médecine générale :

Le Centre Municipal de Santé assure 5 vacations hebdomadaires.

Les consultations spécialistes :

Deux spécialités sont représentées : la cardiologie et la dermatologie.

Les séances de vaccination :

Ces séances sont organisées un mercredi sur deux et un vendredi sur deux, permettant à tous les nocéens de procéder à la mise à jour de leurs vaccins en fonction du calendrier vaccinal fourni par le Conseil Général.

Les soins infirmiers :

Une infirmière assure à la demande les soins infirmiers tels que les injections (intraveineuses, sous-cutanées, intramusculaires), pansements simples ou post opératoires, prise de constantes (tension, pouls).

Elle est également à la disposition de toute personne souhaitant obtenir des conseils concernant la santé ou la prévention sanitaire.

Déchets de soins de Nocéens :

Depuis 2009, les Nocéens en auto-traitement ont la possibilité de venir déposer leurs propres déchets de soins (seringues) au Centre de Santé afin qu'ils soient recyclés.

Enfin, le CMS met à disposition ses locaux :

- une fois par semaine pour la Médecine du Travail
- une fois par mois pour l'association « Horizon cancer »

Fréquentation :

Diversité :

Le centre de santé accueille une population très diversifiée, dont la majorité fréquente régulièrement la structure.

Tous les ans nous notons l'arrivée de nouveaux venus (environ 140 personnes), qui équilibre la quantité de personnes ne venant plus (décès, déménagement, changement de médecin traitant).

Quantité :

Le Centre Municipal de Santé a reçu en 2009 près de 2200 personnes parmi lesquelles :

67 % des patients règlent le ticket modérateur.

20 % des patients bénéficient du 100% dans le cadre de leur affection longue durée.

9 % des patients bénéficient de la Couverture Maladie Universelle (CMU).

2 % des patients payent la totalité de la consultation (soit par choix soit en l'absence de tout document attestant d'une couverture sociale).

1 % des patients sont en accident du travail (avance des frais pris en charge par l'employeur)

1 % des patients bénéficient de l'Aide Médicale d'Etat (AME).

Les séances de vaccination permettent à près de 300 personnes de pouvoir être à jour de leurs vaccins.

Financement :

Le financement du Centre Municipal de Santé est assuré en grande partie par la ville ainsi que par les remboursements de la Sécurité sociale et les subventions du Conseil Général.

Projets :

Un diagnostic accessibilité des locaux est prévu cette année.

Une convention avec deux organismes mutualistes est à l'étude afin d'éviter aux Nocéens de faire l'avance du ticket modérateur.

De plus, une plateforme téléphonique, « ALLO SANTE », est mise à disposition des Nocéens depuis le 1^{er} février 2010, et leur permet d'obtenir des informations sur des pathologies ainsi que d'éventuelles mesures préventives en matière d'éducation à la Santé.

Cet interlocuteur, formé par des professionnels de santé (médecins, chirurgiens dentistes, opticiens, audio prothésistes etc.) sera à même de répondre aux attentes et aux interrogations des nocéens sous 48 h maximum (ex : l'effet de homéopathie pour traiter les problèmes de poids, quoi mettre dans sa trousse à pharmacie pour partir en vacances, rechercher un phlébologue sur Neuilly-Plaisance, les démarches à effectuer pour faire un bilan de santé ...).

Ce service est un dispositif de prévention qui vient compléter et renforcer les actions déjà menées par les différents professionnels de santé.

FOYER DE L'AMITIE

Madame Eliane POGGI, Maire-Adjoint Déléguée aux affaires sociales, à la solidarité entre les générations, aux handicapés, aux crèches et à la santé,

Le Foyer de l'Amitié continue à proposer aux seniors de la commune de nombreuses activités :

- Ø Visites de musées, d'expositions
- Ø Sorties au théâtre
- Ø Excursions d'une journée
- Ø Voyages de courtes et moyennes durées
- Ø Repas de printemps, d'automne, de Noël
- Ø Gymnastique
- Ø Aquagym
- Ø Ping-pong
- Ø Atelier informatique, chant, conversation espagnole dans les locaux du Foyer
- Ø Divers jeux et concours également dans les locaux du Foyer (Scrabble, loto, tarot, belote etc...)
- Ø Organisation d'une fête mensuelle en vue de célébrer les anniversaires des adhérents du mois en cours.

Le Foyer de l'Amitié compte plus de trois cents adhérents pour cette année 2010. Les activités sportives regroupent quant à elles plus de cent adhérents.

Une réunion de prévention pour les piétons âgés a été organisée, début janvier 2010, en collaboration avec la Prévention routière et la Police nationale. Cette dernière a rencontré un vif succès puisque plus d'une centaine d'adhérents s'y sont inscrits. Il est envisagé de développer ce type d'initiatives dans le courant de l'année avec par exemple la mise en œuvre d'un « parcours piéton ».

Des réunions bimestrielles sont également organisées afin de débattre sur les projets d'activités, impliquant ainsi les membres actifs au programme trimestriel du Foyer.

Ces rencontres ont permis d'identifier le souhait des adhérents de participer à un voyage de huit jours en Europe qui sera organisé au printemps 2010.

Enfin, cette année sera marquée par la célébration de l'anniversaire d'une centenaire qui fera l'objet d'une attention particulière, dans la perspective de renouveler régulièrement cet évènement.

FETES ET CEREMONIES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre PEGURRI, Conseiller Municipal Délégué aux services techniques, aux anciens combattants, aux fêtes, aux cérémonies, aux sports et aux espaces verts,

En 2009, toutes les cérémonies officielles patriotiques, aux dates nationales et locales, ont été empreintes de ferveur par les nombreuses personnes qui, au nom du « devoir de mémoire », ont répondu à l'appel de la municipalité et des associations d'Anciens Combattants (U.N.C. et F.N.A.C.A., du Souvenir Français et du Comité local de la Croix Rouge Française, présentes avec leurs drapeaux respectifs auxquels étaient joints des drapeaux des associations aujourd'hui éteintes, comme la F.N.I.R.P., l'U.N.M.R.A.C., l'Amicale des F.F.I., la Fraternelle, etc ..., mais aussi par des associations extérieures à notre ville qui viennent assister à nos cérémonies.

Le cortège porteur de la « Flamme Sacrée », prélevée à l'Arc de Triomphe le 30 octobre 2009 et se dirigeant sur Verdun pour les cérémonies officielles des 1^{er} et 11 novembre, a été accueillie à l'entrée de notre commune, boulevard Gallieni par la municipalité et des représentants des associations d'Anciens Combattants, le Souvenir Français et leurs drapeaux. Une minute de silence fut observée, suivie de la Marseillaise.

Nous avons, dans le cadre de la loi du 31/07/1920 et en collaboration avec la Présidente du Souvenir Français, effectué la mise en peinture de certaines tombes du Carré Militaire et procédé à la réfection d'une tombe d'Ancien Combattant « Mort pour la France » lors de la guerre 1914-1918.

Deux réceptions furent organisées en mairie, au cours desquelles des Nocéennes et Nocéens furent honorés par la Municipalité et le Conseil Municipal par la remise d'une réplique de la Médaille du Travail et des diplômes correspondants.

Poursuivant la politique de transformation progressive des décorations lumineuses en produits de basse consommation, nous avons, avec les agents de la Délégation des Sports et Espaces Verts, paré notre commune de son manteau de fête de fin d'année, qui avec les animations diverses, ont enchanté les enfants et les adultes.

Pour cette année 2010, les diverses cérémonies commémoratives sont programmées. Parmi celles-ci, la journée de la Déportation dimanche 25 avril 2010 (65^{ème} Anniversaire de la Libération des Camps de Concentration Nazis) sera l'objet de l'inauguration d'une stèle comportant les noms des Nocéens « Morts en Déportation », relevés dans les registres d'Etat Civil.

Nos concitoyens récipiendaires de la Médaille d'Honneur du travail des promotions des 1^{er} janvier et 14 juillet 2010, seront reçus en mairie au cours de réceptions, dont les dates ne sont pas encore déterminées.

La « Flamme Sacrée » sera accueillie fin octobre 2010.

En outre, du côté technique, nous poursuivrons avec le Souvenir Français, l'entretien et réfection de tombes, rentrant dans le cadre de la loi.

Enfin, nous continuerons également le programme de mise aux normes économiques du matériel de décorations lumineuses des fêtes de fin d'année.

ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pierre FACON, Conseiller Municipal Délégué aux affaires générales, à l'état-civil, au cimetière et aux nouvelles technologies,

2010 verra la poursuite des investissements pour le service de l'Administration Générale et de l'Etat Civil.

La réflexion sur la mise à disposition, via internet, des services rendus par l'Etat Civil et l'Administration Générale sera réalisée.

L'objectif est de permettre aux administrés de réaliser leurs opérations via un portail unique, et de pouvoir suivre l'évolution de leur demande à tout moment.

Je parlerai aussi de la possibilité offerte aux Nocéens d'accéder aux documents administratifs dématérialisés via le nouveau site internet de la ville, dont la présentation a été faite lors de la cérémonie des vœux 2010.

Par ailleurs et dans le même esprit, la mise en place des passeports biométriques permet maintenant un traitement plus efficace de ces documents, avec, surtout, une réduction de délai d'obtention des passeports ; soulignons que la ville s'est engagée à signer la convention avec la préfecture de mise en dépôt des stations d'enregistrements des données biométriques.

D'autre part, un important effort sera réalisé pour la numérisation et l'archivage des actes d'Etat Civil, véritable mémoire de la ville.

Ces investissements informatiques multiples et variés sont et seront accompagnés de formations adaptées, moment nécessaire à la maîtrise de ces nouveaux outils.

A cela va s'ajouter, la polyvalence des agents déjà en partie réalisée qui sera poursuivie pour l'ensemble du service. Des formations seront également proposées pour parfaire la maîtrise des métiers qui évoluent en fonctions des réglementations.

La Ville s'est également engagée dans la formation des jeunes. C'est un geste fort en direction de ce public, et la qualité de travail des ambassadrices présentes à l'accueil de la mairie en sont un exemple de réussite fort.

Enfin, les mises en attente téléphoniques des appels entrants au standard sont mises à profit pour informer les administrés des services offerts par la mairie.

Le cimetière n'est pas en reste. Avec une allée complète refaite en 2009, le cimetière est toujours parfaitement entretenu. 2010 verra l'extension des caves-urnes.

En résumé, un service de l'administration générale résolument tourné vers le service aux Nocéens.

II. AVENANT N°13 AU CONTRAT DE CONCESSION DU SERVICE DE RESTAURATION DE LA VILLE DE NEUILLY-PLAISANCE.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur André PELISSIER, Maire-Adjoint Délégué aux affaires scolaires et à l'enfance,

Par contrat en date du 1^{er} septembre 1994, la Ville de Neuilly-Plaisance a concédé à la société SODEXO le service public de la restauration scolaire et municipale.

Etant donné que le contrat de délégation de service public expirait le 9 novembre 2009, il a été engagé une procédure de mise en concurrence en vue de la passation d'un nouveau contrat.

Or, compte-tenu de certaines incompréhensions rencontrées dans les offres des candidats, et la nécessité d'éclaircir plusieurs éléments contenus dans les offres, le Conseil municipal, lors de la séance du 21 octobre 2009, a autorisé Monsieur le Maire à procéder à une prolongation du contrat initial jusqu'au 28 février 2010 afin d'éviter une rupture de service.

Cependant, malgré les négociations qui ont eu lieu au mois de décembre et les réponses faites par les candidats au cours du mois de janvier, quelques points restent, à ce jour, en suspens.

Etant donné que l'égalité entre tous les candidats doit être respectée et que les négociations doivent être menées à terme dans de bonnes conditions, il est certain que les démarches nécessaires ne pourront être abouties pour un commencement le 1^{er} mars 2010.

Aux vues de toutes ces explications, la Ville souhaite procéder à une prolongation du contrat initial jusqu'au 30 avril 2010.

En conséquence, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°13 au contrat de concession du service public de restauration de la ville de Neuilly-Plaisance.

- PRECISE que toutes les autres stipulations du contrat demeurent applicables en ce qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations de l'avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

- DIT que cet avenant prend effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa notification à la Société SODEXO.

III. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE EN 2009.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Charles ALOY, Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme, au développement durable, au cadre de vie et à la sécurité alimentaire,

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le "bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ".

En conséquence, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune de Neuilly-Plaisance au cours de l'année 2009 ci-annexé.

- DIT que ce bilan devra être annexé au compte administratif 2009 de la commune.

IV. VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION A N° 2097 SITUEE A "LES SAINT-DENIS" A LA SCI OLIVAUDRE.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Charles ALOY, Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme, au développement durable, au cadre de vie et à la sécurité alimentaire,

Par arrêté municipal du 30 juin 2009, a été autorisé le transfert de propriété dans le domaine privé communal de l'immeuble vacant et sans maître situé au lieudit « Les Saint-Denis », cadastré section A N°2097 d'une superficie de 661 m².

Cet arrêté a été publié et enregistré le 16 juillet 2009 à la conservation des hypothèques.

Cette procédure a été menée à la demande de la SCI OLIVAUDRE, propriétaire sur la commune de Neuilly-sur-Marne d'un ensemble immobilier à usage industriel sis au 90, rue Louis Ampère.

En effet, la propriété de la SCI OLIVAUDRE est mitoyenne de la parcelle cadastrée section A N°2097, située sur la commune de Neuilly-Plaisance, et cette société souhaite l'acquérir pour bénéficier d'une surface de terrain plus importante pour son activité.

Après estimation par le service France DOMAINE, il a été proposé à la SCI OLIVAUDRE de lui vendre la parcelle au prix de 66 100 euros.

La SCI OLIVAUDRE a accepté cette proposition financière.

En conséquence, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- VEND en l'état à la SCI OLIVAUDRE, domiciliée 90, rue Louis Ampère 93330 Neuilly-sur-Marne, la parcelle cadastrée section A N° 2097 située à "Les Saint-Denis" d'une contenance de 661 m², au prix de 66 100 euros.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint dûment habilité à signer tout acte, notamment notarié, se rapportant à l'exécution de la présente décision.

- DIT que la recette de cette vente sera versée au budget communal sous l'imputation 024.

V. REMISE DE CARTES-CADEAUX AUX BACHELIERS NOCEENS LES PLUS MERITANTS – COMPLEMENT.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Philippe MALAYEUDE, Maire-Adjoint Délégué aux finances,

Par délibération du 25 novembre 2009, le Conseil municipal a voté une enveloppe de 13 500 € au bénéfice des bacheliers nocéens ayant obtenu une mention en 2009. Compte tenu des excellents résultats obtenus cette année, cette enveloppe prévisionnelle s'avère légèrement insuffisante, le montant total atteignant 13 959,00 €.

En conséquence, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- VOTE une enveloppe complémentaire de 459,00 € pour financer l'opération de remise de cartes-cadeaux aux bacheliers nocéens 2009 les plus méritants,

- DIT que la dépense sera inscrite au chapitre 67 à l'article 6714, fonction 422 du budget primitif 2010.

VI. 8EME SALON DU LIVRE POLICIER DE NEUILLY-PLAISANCE, « WEEK-END NOIR DES 10 ET 11 AVRIL 2010 ».

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Serge VALLEE, Maire-Adjoint Délégué à la culture, à l'emploi et à la formation,

Dans le cadre du 8^{ème} salon du livre policier des 10 et 11 avril 2010, la ville de Neuilly-Plaisance et ses partenaires : le Lions Club Neuilly Dhuis, la librairie Arthur de Nogent s/ Marne et du Raincy et la Société Générale, lancent la 5^{ème} édition des prix « LION NOIR » et « LIONCEAU NOIR ».

Le Prix « LION NOIR » sera attribué par un jury de onze personnes à l'auteur d'un roman publié au cours de l'année 2009, choisi au sein d'une liste de 9 nominés.

Le Prix « LIONCEAU NOIR » sera attribué à un auteur de roman policier pour la jeunesse, par les élèves de CM1 et CM2 de la ville, ouvrage choisi parmi 5 auteurs dont les élèves ont étudié les œuvres en 2009/2010.

Le lauréat du Prix « LION NOIR » se verra remettre en récompense un prix de 1200 €.

Le lauréat du Prix « LIONCEAU NOIR » se verra attribuer un prix de 500 €.

En conséquence, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- AUTORISE le principe du versement d'une subvention totale de 1 700 € au titre des prix LION NOIR et LIONCEAU NOIR.
- PRECISE que le montant de cette subvention sera imputé au titre du budget communal 2010, article 6714, fonction 422.

VII. CREATION DE JARDINS FAMILIAUX – DEMANDE DE SUBVENTION.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Charles ALOY, Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme, au développement durable, au cadre de vie et à la sécurité alimentaire,

La ville de Neuilly-Plaisance souhaite réaliser des jardins familiaux dans le secteur de la ruelle du Bois de Neuilly, en limite de Rosny, afin de donner la possibilité aux nocéens de cultiver une parcelle de terre dans un esprit de convivialité.

Ces jardins représentent au-delà de leur aspect social, un terrain de prédilection pour l'initiation aux cycles naturels et à la protection de l'environnement, notamment pour les jeunes.

Ils ont également vocation à améliorer l'approvisionnement en fruits et légumes frais de saison pour leurs bénéficiaires.

Ils ont donc une triple fonction, sociale, culturelle et environnementale et reflètent bien la mise en œuvre effective des orientations municipales en terme de développement durable et de sensibilisation au respect de l'environnement.

Pour leur réalisation, des acquisitions de parcelles et des travaux d'aménagement sont nécessaires. Un chiffrage est en cours, suite au bornage des terrains.

Une participation financière pourrait être demandée à la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement), au Conseil Régional et au Conseil Général.

En conséquence, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- DONNE un avis favorable de principe au montage des dossiers de subvention auprès des différentes instances citées ci-dessus ainsi qu'auprès de toutes autres structures pouvant participer à la création de jardins familiaux.
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les différentes subventions.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la demande de subventions et à accomplir toutes les formalités en résultant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.